



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 19 juin 2024



REF : 2024 / 072

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal : 23

Nombre des Membres en
exercice : 23

Nombre des Membres
présents à la séance : 15

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) : 22

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 du mois de juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 12 juin 2024.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - M. FLEURIGEON - M. MULLER - Mme HERAULT - M. BOZETTI - Mme FION - M. NIVELAIS - M. TAILLANDIER - Mme CHOMPRET - M. LEGENDRE - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Absents excusés :

Mme DI TULLIO avait donné pouvoir à M. OLLIVIER

Mme HUMBLLOT avait donné pouvoir à Mme FION

M. ROZE avait donné pouvoir à M. FLEURIGEON

Mme ROBERT avait donné pouvoir à Mme CHOMPRET

M. VIALANEIX avait donné pouvoir à M. LAMBERT

Mme BRINGAND avait donné pouvoir à Mme HERAULT

Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA

Absents : Mme MARQUELET

Madame JEAN DIT PANNEL et Monsieur MULLER ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'ils ont acceptées.

OBJET : SEJOUR FAMILLES PARIS

Monsieur le Maire présente un projet de développement social participatif : un séjour famille, élaboré conjointement avec un groupe de 10 familles, l'ADPJ52 et l'Espace Vall Ages.

Ce projet vise à réaliser trois objectifs principaux :

- Créer une dynamique collective en impliquant les familles dans la vie du centre socio-culturel et dans la construction de projets
- Valoriser les parents dans leur rôle et renforcer leurs compétences parentales
- Offrir aux familles la possibilité de partir en séjour.

Pour permettre le règlement des frais de transport, il est convenu que l'ADPJ52 procède à l'achat des billets de train. Étant donné que l'Espace Vall Ages a reçu les subventions, l'ADPJ procédera à la facturation des trajets, la mairie s'engageant à rembourser l'association.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- Ⓢ **D'autoriser** la ville de Joinville à rembourser l'ADPJ 52 des frais de transport,
- Ⓢ **De solliciter** toute subvention auprès des partenaires pour compléter ou amplifier les projets.

Coût du projet :

Coût global	6 474,44 € : <ul style="list-style-type: none">- Nuitée : 2056.94 €,- Billets de transport : 1850 €- Frais d'entrée aux musées : 976.50 €- Frais de Batobus : 851€- Restaurant (menu à 20€/personne) : 740 €- Divers : 136.56 €
<i>Subvention MSA Grandir en milieu rural</i>	4 873 €
<i>Subvention CAF Fonds d'investissement sur fonds locaux</i>	1 738 €
Total subvention	6 611 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

